



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel de direction

Question écrite n° 39749

Texte de la question

M Jean-Pierre Penicaut appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur le projet de modification du statut de chef d'établissement du second degré, en cours d'élaboration, prévoyant notamment la substitution de la notion de grade à la notion d'emploi et déterminant les nouvelles conditions de recrutement. En effet, il semble que, dans l'état actuel du projet, les directeurs de sections d'éducation spécialisée ne soient pas concernés par cette éventualité de valorisation de la fonction et de la carrière des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire. Il lui demande de bien vouloir lui fournir tous les éléments qui lui permettront de connaître précisément la situation de ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Penicaut Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39749

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1816